

Tarbes,  
Le 9 février 2009

**JACQUES BEHAGUE**

Conseiller Général  
du canton de Luz-Saint-Sauveur

Monsieur Jean-François DELAGE  
Préfet des Hautes Pyrénées  
Préfecture  
Place Charles de Gaulle  
65000 TARBES

Monsieur le Préfet,

Vous avez été informé du problème qu'il y a sur mon canton concernant deux chasseurs dont le président des chasseurs Barégeois suite à une contravention liée à l'utilisation de téléphones portables.

Je vous avais saisi sur la problématique des nuisances occasionnées par les sangliers et la nécessité d'augmenter l'abattage d'un animal que l'on peut considérer comme nuisible par rapport à l'activité agricole.

Bien que certains problèmes de colère aient envenimé la discussion entre les chasseurs et les gardes, je pense qu'il faut dénoncer certaines règles de chasse.

Les choses ont changé, les portables doivent être utilisés pour des battues comme celle du sanglier pour permettre une meilleure efficacité et une sécurité plus importante face à un animal qui est l'un des plus difficiles à chasser.

La fédération de chasse doit se saisir du problème au niveau national pour changer les règles sur certaines chasses comme celle du sanglier, et ne pas considérer l'utilisation du portable comme une infraction.

En vous remerciant pour les mesures que vous pourrez mettre en place en faisant remonter sur le ministère concerné et les services de l'Etat, mes réflexions.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

